



## Ordonnance de télécom CRTC 2005-85

Ottawa, le 4 mars 2005

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes de révisions tarifaires suivantes à compter de la date de la présente ordonnance. Des pages de tarif révisées doivent être déposées immédiatement.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Téléphone Guèvremont inc.	43	le 14 février 2005
La Compagnie de Téléphone de St-Victor	32	le 17 février 2005
Société en commandite Télébec	316	le 14 février 2005
Thunder Bay Telephone	116 116A	le 22 février 2005 le 24 février 2005

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*